

LES ANALYSES DE L'ACRF

2006 / 25

REACH :

EQUILIBRE OU CAPITULATION

Shampooings, jouets, peintures, autos... les produits chimiques sont partout. On pense rarement que des produits de consommation courante peuvent être dangereux. Et pourtant ! Nombre de scientifiques dont le cancérologue Dominique Belpomme affirment que beaucoup de cancers, d'allergies et d'autres maladies sans compter la stérilité sont liés à la pollution de l'environnement et notamment aux produits chimiques. Le projet REACH de réglementation européenne sur les substances chimiques laissait espérer des changements notables favorables à notre santé et à l'environnement. Après un premier examen, l'an dernier, au Parlement européen, la situation apparaissait en demi-teinte. Le 13 décembre dernier, il a donné son aval au compromis négocié avec le Conseil. Equilibre pour les uns, capitulation pour les autres.

REACH, que bien des citoyens européens ne connaissent pas encore, les concerne pourtant chacun dans leur vie de tous les jours. 100.000 substances entourent en effet notre quotidien sans que l'on sache exactement leur impact sur notre santé.

Petit rappel historique

C'était il y a un siècle. L'amiante était considérée comme un produit miracle... jusqu'à ce qu'on apprenne qu'elle empoisonne et tue. En 1906, des inspecteurs du travail font les premiers liens entre amiante et maladie. Il faudra pourtant attendre 1992 pour que soient interdites dans les faits sa production, sa commercialisation et son utilisation au niveau européen. Son interdiction totale n'est vraiment effective qu'en 1999. En Europe ! Car, en toute connaissance des risques, les entreprises ont déplacé leurs sièges d'activité en Amérique latine, en Afrique et en Asie où elles continuent à produire et commercialiser des produits à base d'amiante. Pourtant, la toxicité est connue et le nombre de malades et de décès en croissance.

« Les substances chimiques qui sont présentes sur notre marché depuis avant 1981 (date d'un changement de législation européenne) n'ont pas été soumises à l'obligation de démontrer leur non toxicité avant d'être commercialisées, explique Muriel Gerken, députée fédérale Ecolo. 100.000 substances partagent ainsi notre quotidien sans que leurs producteurs ne soient obligés d'en évaluer la toxicité liée aux usages et aux expositions. »¹

¹ Ecolo, Forum « REACH » : nos enfants en contact avec les produits chimiques dangereux : jusqu'à quand ?, 17 octobre 2005

**ACTION CHRETIENNE RURALE DES FEMMES
ACRF - ASBL**

Rue Maurice Jaumain, 15 B-5330 Assesse
Editrice responsable : Léonie Gérard
Rédaction : Françoise Ansay
Site Internet : www.acrf.be

Prise de conscience

En février 2001, l'exécutif européen publie un livre blanc qui décrit les grandes lignes du projet REACH. En octobre 2003, la proposition de règlement REACH est adoptée par la Commission européenne.

Le commissaire européen à l'Environnement, Stavros Dimas, évoque les coûts considérables pour la collectivité engendrés par les produits chimiques : « Trois millions de journées de travail sont perdues par an au sein de l'Union européenne à cause des maladies professionnelles liées aux maladies de la peau causées par des substances chimiques. »². Une étude du centre de recherche de la Commission évalue quant à elle à 7,5 milliards d'euros pour les dix ans à venir les coûts engendrés par l'assainissement des sols pollués par des substances chimiques. S'il y avait eu REACH, ces coûts auraient pu être évités, conclut le commissaire. Des hommes et des femmes auraient aussi pu échapper à la maladie et à la mort !

Le projet REACH

Celui-ci vise à instaurer sur onze ans un nouveau système d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des produits chimiques.

Les fabricants et les importateurs sont tenus de fournir l'information nécessaire sur leurs substances chimiques, d'évaluer les risques résultant de leurs utilisations et de garantir que les risques présentés éventuellement par leurs substances sont gérés de façon appropriée. En fournissant des données supplémentaires, REACH doit permettre de réduire les lacunes dans nos connaissances sur de nombreux produits chimiques présents sur le marché européen. Autre aspect fondamental : c'est désormais à l'industrie chimique qu'il appartient de démontrer que les substances produites sont sans danger pour la santé et l'environnement avant de pouvoir être commercialisées ou utilisées. Ce n'est donc plus aux pouvoirs publics à apporter la preuve que le produit est dangereux.

Le projet prévoit aussi le principe de substitution. Les substances considérées comme dangereuses pour la santé (cancérogènes, toxiques...) devront être remplacées par d'autres moins nocives. Si l'alternative n'existe pas, la substance n'aura une autorisation que pour une période de cinq ans durant laquelle l'industrie devra mener des recherches pour trouver un substitutif moins dangereux pour la santé humaine.

REACH a suscité bien des espoirs. Beaucoup y ont vu une opportunité pour réduire le nombre de maladies professionnelles liées aux produits chimiques et les coûts qu'elles occasionnent à la société et à l'industrie. D'autres l'ont considéré comme un test de la capacité des institutions européennes à mettre en œuvre une politique de développement durable.

Un lobbying sans précédent

Pour l'UNICE, l'Union des industries de la Communauté européenne, le projet ne pouvait être adopté comme tel. Trop bureaucratique et trop coûteux. Et d'évoquer les délocalisations, pertes d'emploi, « désindustrialisation », perte de compétitivité...

Une étude menée par l'Université de Sheffield en Grande-Bretagne a montré que les coûts directs pour l'industrie atteindraient moins de 0,05% du chiffre d'affaire annuel de l'industrie chimique européenne.

² HESA Newsletter, *REACH au travail*, octobre 2005.

Un vote largement édulcoré

Le 17 novembre 2005, le Parlement européen a adopté en première lecture le projet de réglementation dont la portée fut malheureusement réduite. 900 pages et un millier d'amendements plus tard, on retrouve REACH allégé. Un allègement, de l'avis des syndicats, qui penche plutôt du côté de l'industrie chimique tout puissante. L'industrie chimique européenne occupe le premier rang mondial.

Le renversement de la charge de la preuve ainsi que le principe de substitution ont été maintenus et constituent une avancée importante. Mais d'autres aspects fondamentaux ont été gommés. Signalons par exemple le fait que si les objectifs de départ envisageaient d'analyser les 100.000 substances utilisées en Europe, on est passé aujourd'hui à 30.000 substances. Parmi celles-ci, 20.000 ne devront être soumises qu'à un enregistrement et à une demande d'informations limitées !

Le Parlement a adopté des amendements afin de réduire les tests sur les animaux.

Nature et Progrès écrit : « Devant l'incapacité du Parlement européen à résister efficacement au travail de sape des lobbies, il faut espérer que le salut vienne du consommateur. Encore faut-il que celui-ci soit clairement informé des risques que lui fait courir l'utilisation de bon nombre de produits ! »³.

Certains avaient espéré obliger les industriels à remplacer les 2000 substances les plus dangereuses par des produits plus sûrs dans la mesure où ceux-ci existent. Malheureusement, il n'en est rien. Le lobby de l'industrie a su convaincre les gouvernements de refuser cette contrainte et, aujourd'hui, les substances restent autorisées si les risques sont « adéquatement maîtrisés » et les bénéfices socio-économiques supérieurs aux risques. Les industriels doivent simplement prévoir un plan de substitution ou, à défaut d'une substance alternative, présenter un plan de recherche. La nouvelle mouture prévoit que les substances produites en quantité inférieure à dix tonnes échappent à l'obligation de tests. La Confédération européenne des syndicats désapprouve et craint pour la santé des travailleurs.

La Gauche unitaire européenne et les Verts ont rejeté le compromis considérant qu'il ne soutient ni les consommateurs, ni les travailleurs ni entreprises qui font des efforts pour remplacer les substances dangereuses. Greenpeace et le WWf partagent cet avis. Les autres groupes politiques - les conservateurs du PPE, les socialistes du PSE et les libéraux démocrates - pensent que c'était la seule chance de sauver l'essentiel du projet. Pour le rapporteur italien, il s'agit de la législation la plus ambitieuse du monde sur les produits chimiques, à ce titre l'accord sonne comme une victoire.

Alors le vote du 13 décembre 2006, équilibre ou capitulation ? On ne peut que s'inquiéter dans toute cette affaire du poids des lobbys, en l'occurrence ici, de l'industrie chimique, sur les gouvernements. Il est clair que les associations de défense des consommateurs et des travailleurs n'avaient ni les moyens ni la force de se mesurer à elle. Alors faudra-t-il que nous soyons les éternels perdants ?

Anne Vanhese, journaliste à l'ACRF - Plein Soleil

L'ACRF souhaite que

les informations qu'elle publie soient diffusées et reproduites ;

n'oubliez pas dans ce cas de mentionner la source.

Avec le soutien de



³Nature et Progrès, REACH : l'Europe des lobbys bafoue l'Europe des citoyens, communiqué de presse, 21 novembre 2005.